

Avis d'information au public
Le 06 décembre 2024

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera à la **SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE** :

MARDI 10 DECEMBRE 2024 A 19H30
LE PUBLIC EST AUTORISÉ À ASSISTER AU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04 novembre 2024
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) budget annexe Animation
- RPQS SIA Côte de Nacre 2023
- Convention fourrière animale 2025-2028
- Convention fourrière pour véhicules terrestres 2025
- Approbation de la Convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires avec le Centre de Gestion du Calvados
- Délibération portant mise à jour du tableau des emplois et des effectifs permanents
- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel en accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique sur des fonctions d'animateur/trice périscolaire et de loisirs à temps complet à compter du 1er mars 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel en accroissement temporaire d'activité en application de l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique sur des fonctions d'agent polyvalent au sein du service Voirie-Bâtiments à temps complet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an.
- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel en accroissement temporaire d'activité en application de l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique sur des fonctions d'agent polyvalent au sein du service Espaces Verts à temps complet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an.
- Délibération instituant le régime indemnitaire de la filière police à compter du 1er janvier 2025
- Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance souscrite par le Centre de Gestion du Calvados à compter du 1er janvier 2025
- Attribution du marché relatif à l'assurance statutaire des agents de la commune
- Avance au budget annexe ZAR par le budget principal de la Ville
- Reprise des provisions pour risque et charge du budget annexe Casino
- Reprise des provisions pour risque et charge du budget principal Ville
- Renouvellement de la convention pour la cantine à 1€
- Mise en place d'une participation financière exceptionnelle pour les familles dont le quotient familial est compris entre 1000€ et 1499 € à compter du 15 décembre 2024
- Annulation de la délibération n° 63/2024 – Financement des temps de pause méridienne par la CAF.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle supplémentaire à l'association ANIM'HALLE.
- Décision modificative n°4 – Budget principal Ville.
- Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT ne donnant pas lieu à débat.